

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 489

24 février 2012

### SOMMAIRE

<b>AAC Capital 2002 Lux Sàrl</b> .....	<b>23426</b>	<b>Odier Property S.A.</b> .....	<b>23429</b>
<b>BKM Investments</b> .....	<b>23436</b>	<b>O'Galop S.à r.l.</b> .....	<b>23434</b>
<b>BKM Investments</b> .....	<b>23432</b>	<b>Opuntia S.A.</b> .....	<b>23472</b>
<b>Consolidated Lamda Holdings S.A.</b> .....	<b>23433</b>	<b>Paunsdorf Centre Luxco</b> .....	<b>23448</b>
<b>Consultlux GmbH</b> .....	<b>23462</b>	<b>PharmaTech Services (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>23459</b>
<b>ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l.</b> ...	<b>23452</b>	<b>Premium Properties S.à r.l.</b> .....	<b>23459</b>
<b>Encore (Luxembourg)</b> .....	<b>23452</b>	<b>Pro d'Invest S.A.</b> .....	<b>23451</b>
<b>Financière Cronos S.A.</b> .....	<b>23436</b>	<b>Publigest S.A.</b> .....	<b>23472</b>
<b>Financière Figaro II S.à r.l.</b> .....	<b>23437</b>	<b>Santana Holding S.A.</b> .....	<b>23426</b>
<b>G.E.M. SA SPF</b> .....	<b>23464</b>	<b>Santana Holding Spf S.A.</b> .....	<b>23426</b>
<b>Giengen S.à r.l.</b> .....	<b>23433</b>	<b>SEB Optimus</b> .....	<b>23426</b>
<b>Grana Companies</b> .....	<b>23472</b>	<b>SEB Sicav 2</b> .....	<b>23426</b>
<b>INEOS Group Holdings S.A.</b> .....	<b>23463</b>	<b>SEB SICAV 3</b> .....	<b>23429</b>
<b>Internos S.à r.l.</b> .....	<b>23447</b>	<b>Sungem Holding S.A.</b> .....	<b>23472</b>
<b>Le Terminal S.à r.l.</b> .....	<b>23447</b>	<b>TE Holding S.à r.l.</b> .....	<b>23432</b>
<b>MFO Investimenti S.A.</b> .....	<b>23429</b>	<b>Thanasis Property S.A.</b> .....	<b>23464</b>
<b>MJO Invest S.à r.l.</b> .....	<b>23438</b>	<b>Unicapital Investments (Management) S.A.</b> .....	<b>23432</b>
<b>New Point S.à r.l.</b> .....	<b>23458</b>	<b>Uniloc Luxembourg S.A.</b> .....	<b>23433</b>
<b>New Stream AG</b> .....	<b>23459</b>	<b>Villa Ermesinde S.A.</b> .....	<b>23437</b>
<b>Noferti Property S.A.</b> .....	<b>23436</b>	<b>Waterslim Holding S.à r.l.</b> .....	<b>23434</b>
<b>NORD/LB G-MTN S.A.</b> .....	<b>23432</b>	<b>WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.</b> .....	<b>23434</b>
<b>Noveria Lux. s.à r.l.</b> .....	<b>23471</b>	<b>Zurich Group Funding Luxembourg S.A.</b> .....	<b>23434</b>
<b>NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.</b> ....	<b>23471</b>		
<b>NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.</b> ....	<b>23471</b>		
<b>NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.</b> ....	<b>23472</b>		
<b>NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.</b> ....	<b>23452</b>		

**SEB Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 31.136.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 janvier 2012.  
Référence de publication: 2012008563/10.  
(120009389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 64.732.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 janvier 2012.  
Référence de publication: 2012008564/10.  
(120009388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**AAC Capital 2002 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.908.708,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 138.695.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 janvier 2012*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 12 janvier 2012 que:

- Madame Elisabeth Maas, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.
- Monsieur Robin Naudin ten Cate, employé privé, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, employé privé, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012010023/21.

(120011839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Santana Holding S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Santana Holding Spf S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 85.298.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial SANTANA HOLDING SPF S.A. (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 603 du 18 avril 2002, modifié suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2290 du 19 septembre 2008, modifié suivant acte de Maître Martine Schaeffer, de résidente à Luxembourg en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, numéro 1425 en date du 23 juillet 2009 et inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous B 85 298.

L'Assemblée est présidée par Mme Isabelle PAIRON, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Isabelle PAIRON, précitée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président prie le notaire d'acte que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de Euros trois millions sept cent soixante-neuf mille (EUR 3.769.000,-), pour le porter de son montant actuel de Euros un million deux cent trente et un mille (EUR 1.231.000,-) à cinq millions Euros (EUR 5.000.000,-) par création et l'émission de trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions nouvelles, d'une valeur nominale de Euros mille (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions nouvelles, entièrement libérées par apport en numéraire.

3. Modification de l'article 3 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises.

4. Changement de la dénomination de la Société en SANTANA HOLDING S.A.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts afin de l'adapter à la décision précédemment prise.

6. Modification de l'objet social de la Société comme suit:

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.»

7. Modification de l'article 2 et l'article 12 des statuts afin de les adapter à la décision précédemment prise.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signées par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

L'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de Euros trois millions sept cent soixante-neuf mille (EUR 3.769.000,-),

pour le porter de son montant actuel de Euros un million deux cent trente et un mille (EUR 1.231.000,-) à Euros cinq millions (EUR 5.000.000,-)

par création et l'émission de trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions nouvelles, d'une valeur nominale de Euros mille (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution Souscription et Libération*

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation du capital jusqu'à concurrence du montant d'Euros trois millions sept cent soixante-neuf mille (EUR 3.769.000,-), en souscrivant à toutes les trois mille sept cent soixante-neuf (3.769) actions nouvelles d'un montant de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant d'Euros trois millions sept cent soixante-neuf mille (EUR 3.769.000,-) a été mis à la disposition de la Société.

### Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 3 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à Euros cinq millions (EUR 5.000.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la société en «SANTANA HOLDING S.A.».

### Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «SANTANA HOLDING S.A.»

### Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer l'objet de la société en «société de participations financières» et modifie en conséquence l'objet social de la société comme suit:

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.»

### Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 et l'article 12 des statuts afin de leur conférer la teneur suivante:

#### « **Art. 2.**

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.»

« **Art. 12.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de EUR 3500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: I. Pairon, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2012. LAC/2012/411. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008557/132.

(120009464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Odier Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.279.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012*

1. La démission de Monsieur Benoît de FROIDMONT avec effet au 13 janvier 2012.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:  
- Monsieur Marc VANHELLEMONT (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2011.

3. La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est acceptée.

4. Monsieur Benoît de FROIDMONT, adresse professionnelle, 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire laquelle aura lieu en 2012.

5. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012010396/22.

(120011253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008565/10.

(120009391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.635.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme "MFO INVESTIMENTI S.A.", immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous numéro B 122.635, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau,

En vertu d'une résolution du conseil d'administration pris en date du 28 décembre 2011 dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société "MFO INVESTIMENTI SA." fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 169 du 13 février 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1308 du 16 juin 2011.

II. Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de treize millions sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 13.728.750,-) représenté par dix millions neuf cent quatre-vingt-trois mille (10.983.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR1,25) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à seize millions sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 16.725.000,-), en une ou plusieurs augmentations de capital d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante euros (EUR 2.996.250,-), par conversion des obligations convertibles émises par la société en date du 8.12.2006 et du 24.10.2008.

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 mars 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, leurs libérations y compris par conversion d'obligations convertible émises par la société et les augmentations effectives du capital, et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

III. Que le conseil d'administration, par la décision précitée prise en date du 28 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 alinéa 2 et suivants des statuts, a réalisé cette augmentation de capital autorisée à concurrence d'un montant de deux millions deux cent soixante-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 2.273.750,-) pour le porter de son montant actuel de treize millions sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 13.728.750,-) représenté par dix millions neuf cent quatre-vingt-trois mille (10.983.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR1,25) chacune, à seize millions deux mille cinq cents euros (EUR 16.002.500,-), avec émission correspondante d'un million huit cent dix-neuf mille (1.819.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

IV. En exécution de la résolution du conseil d'administration précitée en date du 28 décembre 2011, et en conformité des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de l'article 3 alinéa 2 et suivants des statuts, les administrateurs de la société ont obtenu la souscription de l'intégralité des un million huit cent dix-neuf mille (1.819.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ainsi émises et entièrement souscrites et libérées de la façon suivante:

- Par la société SFO FAMILY OFFICE S.A., ayant son siège social à Piazza Cioccaro, 4, CH-6900 Lugano-Suisse, à concurrence de sept cent trente et un mille (731.000) actions nouvelles libérées par conversion en capital de sept cent trente et un mille (731.000) obligations convertibles conformément à l'article 9 des modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible d'un montant de cinq millions deux cents quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 5.291.250) émis en date du 24 octobre 2008, et à concurrence d'un million quatre-vingt-huit mille (1.088.000) actions nouvelles libérées par conversion en capital d'un million quatre-vingt-huit mille (1.088.000) obligations convertibles, et conformément à l'article 9 des modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible d'un montant de huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 8.585.000,-) émis en date du 8 décembre 2006.

V. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 des statuts, aura désormais la teneur suivante:

### Version française:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à seize millions deux mille cinq cents euros (EUR 16.002.500,-) divisé en douze millions huit cent deux mille (12.802.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à seize millions sept cent vingt-cinq mille euros (EUR 16.725.000,-), en une ou plusieurs augmentations de capital d'un montant total de sept cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 722.500,-), par conversion des obligations convertibles émises par la société en date du 8.12.2006 et du 24.10.2008.

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 mars 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, leurs libérations y compris par conversion d'obligations convertible émises par la société et les augmentations effectives du capital, et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

### Version anglaise:

**Art. 3.** The corporate capital amounts to sixteen million two thousand five hundred Euro (EUR 16.002.500,-) represented by twelve million eight hundred two thousand (12.802.000) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each.

The Board of Directors is authorized to increase the share capital up to sixteen million seven hundred twenty five thousand euro (EUR 16,725,000,-) in one or more times composed by seven hundred twenty two thousand five hundred euros (EUR 722.500,-) by conversion of the convertibles bonds issued by the company at the dates of 8.12.2006 and of 24.10.2008

Consequently it is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, and in particular:

- to issue new shares, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated 4<sup>th</sup> March 2011 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" for any part of the capital which has not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time;

- to fix the date and place of such total issue or eventual successive issues;

- to fix the conditions and terms of subscription and of payment;

- to call upon new shareholders, as the case may be;

- to fix any other terms and conditions of fulfillment revealing to be necessary or useful and even not especially provided for in the present resolution;

- to record in due form the subscriptions to the new shares, the payment including by conversion of bond loans issued by the company and the successive increases of capital; and finally

- to take steps in order to amend the Articles of Incorporation accordingly to the changes arising from a realized and duly recorded capital increase, in accordance with the amended law of August 10, 1915, always subject to the condition that such authorization must be renewed every five years.

Subject to the respect of the aforementioned conditions, the Board of Directors is authorized to increase the share capital even by contribution of free reserves. In case of a capital increase within the limits of the authorized capital, the Board of Directors may waive or limit the preferential subscription right."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. SABELLA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/907. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012008409/128.

(120009423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.844.628.437,38.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008606/11.

(120009127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**BKM Investments, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 138.575.

---

A dater du 13 janvier 2012, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

BKM Investments SA - RCSL N°: B138575

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Michel VANSIMPSEN

*Administrateur-délégué / Expert-Comptable OEC*

Référence de publication: 2012009915/13.

(120010264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Unicapital Investments (Management) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.018.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008625/10.

(120009370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**NORD/LB G-MTN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 144.329.

---

Die Geschäftsadressen der Verwaltungsratsmitglieder lauten nun wie folgt:

Dr. Ursula Hohenadel

Peter Heumüller

Mitglied des Verwaltungsrates

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel

Thorsten Schmidt

Mitglied des Verwaltungsrates

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel

Olaf Alexander Priess

Mitglied des Verwaltungsrates

Geschäftsansässig 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel  
Luxemburg, den 13. Januar 2012.

Dr. Ursula Hohenadel.

Référence de publication: 2012009959/19.

(120011272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**Giengen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.849.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012*

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012010218/20.

(120011951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Consolidated Lamda Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.496.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2011*

1. L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs:

- M. Spiro J. LATSIS, demeurant à 98000 Monte-Carlo, Principauté de Monaco, 2 Avenue des Citronniers.
- M. Peter KALANTZIS, demeurant à 4052 Bâle, Suisse, Rennweg 19
- M. Emmanuel BUSSETIL, demeurant à 1293 Genève, Suisse, 3-5 Chemin des Tuileries.
- M. Fotis S. ANTONATOS, demeurant à 1293 Genève, Suisse, 3-5 Chemin des Tuileries.
- M. Michel BOURRIT, demeurant à 1293 Genève, Suisse, 3-5 Chemin des Tuileries.

Les mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017.

2. PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, est réélue comme commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012010129/21.

(120011583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Uniloc Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008626/10.

(120009081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.810.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008644/10.

(120009213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 141.422,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012008653/11.

(120009129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008656/10.

(120009101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**O'Galop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8355 Garnich, um Lannestack, am Reitstall.

R.C.S. Luxembourg B 166.182.

---

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Fabienne DEFOURNY, monitrice d'équitation, née le 28 mars 1980 à Messancy (B), demeurant à B-6700 Fouches, 6, rue de la Vallée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «O'GALOP SARL».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Garnich.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une école d'équitation.

Elle pourra organiser des fêtes ainsi que des jeux pour enfants.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Madame Fabienne DEFOURNY, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

L'associée déclare que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,- €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associée représentant l'intégralité du capital social s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée.

Les résolutions suivantes sont prises:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Fabienne DEFOURNY, préqualifiée, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8355 Garnich, um Lannestack, am Reitstall.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fabienne DEFOURNY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 6 janvier 2012. Relation: DIE/2012/316. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009094/91.

(120009511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**BKM Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.575.

---

A dater de ce jour, la société FMV CONSULTING SA démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

BKM Investments SA - RCSL N°: B138575

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Michel VANSIMPSEN

*Expert-Comptable OEC*

Référence de publication: 2012009916/13.

(120010265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Financière Cronos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.129.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63478 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008913/10.

(120009493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Noferti Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.993.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2011*

1 La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec son siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen.

2 Monsieur de Froidmont Benoît, adresse professionnelle, 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2017.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012009734/14.

(120011038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**Financière Figaro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.694.

—  
RECTIFICATIF

La publication relative au changement de siège social de Financière Figaro II S.à r.l. ayant été enregistrée le 1<sup>er</sup> décembre 2011 sous la référence L110190880.05 est incorrecte.

Il convient de lire cet extrait de la façon suivante:

*"Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Financière Figaro II S.à r.l. le 10 novembre 2011"*

Cette nouvelle version corrigée remplace la version déposée antérieurement.

*Pour Financière Figaro II S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2012009945/16.

(120011180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**Villa Ermesinde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.266.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille et onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «VILLA ERMESINDE S.A.» (ci-après, la Société), avec siège social au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121266, constituée par acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2346 du 15 décembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour. La Société a été dissoute et mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes de liquidation, du rapport du Liquidateur et du rapport du Commissaire à la liquidation;
2. Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation;
3. Dépôt et conservation des livres et documents sociaux de la Société; Consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'a pu leur être faite;
4. Clôture de la liquidation.

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée ayant pris connaissance du rapport du Liquidateur et du rapport du Commissaire approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de liquidation, qui resteront annexés aux présentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire pour l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège social de l'actionnaire de la Société, et que toutes les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou associés qui n'étaient pas présents à la fin de la liquidation seront conservées à ladite adresse au profit de qui de droit.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59132. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012008639/53.

(120009066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**MJO Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.126.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of December.

Before Us, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Martin Olsson, born on 1 May 1939, in Jörn, Sweden, residing at Annastigen 31:2, S-931 70 Skellefteå, Sweden, here represented by Stephanie Becker, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 14<sup>th</sup>, 2011.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "MJO Invest S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), these articles of incorporation (the Articles) as well as any shareholders agreement, which might be entered into between the shareholders from time to time (the Shareholders Agreement).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-

circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed and to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3.2. The Company may particularly participate in all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of securities or participating interests in any Luxembourg or foreign companies or enterprises in whatever form directly or indirectly related to real estate investments, as well as the administration, the management, the control and the development of such securities or participating interests. The Company may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities or participating interests of whatever origin directly or indirectly related to real estate investments, participate in the creation, the development and the control of any company or enterprise directly or indirectly related to real estate investments, acquire by way of contribution, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities or participating interests related to real estate investments, realize a return on such securities or participating interests by way of sale, transfer, exchange, development or otherwise, and may grant to the companies or enterprises in which it has securities or participating interests any support, loans, advances or guarantees.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at SEK 120,000 (one hundred and twenty thousand Swedish Crowns), represented by 12 (twelve) shares in registered form, having a par value of SEK 10,000 (ten thousand Swedish Crowns) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement, shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless all shareholders unanimously agree thereto in a general meeting and subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office in conformity with the provisions of the Shareholders Agreement, if any. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of two classes of managers (A and B).

**8.1. Powers of the board of managers**

(i) Subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement, all powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

**8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a qualified majority of at least two thirds (2/3) of the votes of all the managers, being present or represented, provided that there is one class A manager and one class B manager present. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of an A class manager and of a B class manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

**11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

**11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by an unanimous decision of all shareholders.

(vii) The Articles are amended with the unanimous consent of all shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by a resolution of the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the unanimous consent of all shareholders. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry

out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them, subject to any provision of the Shareholders Agreement.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles and the Shareholders Agreement, if any are determined in accordance with the Law.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2012.

### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the 12 (twelve) shares have been subscribed by the shareholder Martin Olsson, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of SEK 120,000 (one hundred and twenty thousand Swedish Crowns) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Category A Manager of the Company:

Mrs. Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, private employee, born in Barnarp (Sweden), on 24 March 1975, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as Category B Manager of the Company:

Mr. Martin OLSSON, born on 1 May 1939, in Jörn, Sweden, residing at Annastigen 31:2, S-931 70 Skellefteå, Sweden.

3. They are appointed for an unlimited period.

4. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### **A COMPARU:**

M. Martin Olsson, né le 1<sup>er</sup> mai 1939 à Jörn, Suède, résidant à Annastigen 31:2, S-931 70 Skellefteå, Suede,

représenté par Stephanie Becker, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2011.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «MJO Invest S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par tout pacte d'actionnaires susceptible d'être conclu à tout moment entre les associés (le Pacte d'Actionnaires).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

3.2. La Société peut, en particulier, participer à toutes transactions afférentes directement ou indirectement à la prise de titres ou des intérêts de participation dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ou des entreprises, sous quelle que forme que ce soit, directement ou indirectement liés aux investissements immobiliers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de tels titres ou intérêts de participation. La Société peut utiliser ses fonds pour l'implantation, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille consistant en tous titres ou intérêts de participation de quelque origine qu'ils soient, directement ou indirectement liés aux investissements immobiliers, participer à la création, le développement et le contrôle de tout société ou entreprise directement ou indirectement lié aux investissements immobiliers, acquérir par voie de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat et par tout autre moyen, tout type de titres ou intérêts de participation liés aux investissements immobiliers, réaliser un retour sur de tels titres ou des intérêts de participation par la vente, le transfert, l'échange, le développement ou autrement et peut accorder aux sociétés ou aux entreprises dans lesquelles il a des titres ou des intérêts de participation tous soutiens, prêts, avances ou garanties.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à SEK 120.000 (cent vingt mille couronnes suédoises), représenté par 12 (douze) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de SEK 10.000 (dix mille couronnes suédoises) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Sous réserve de toute disposition contraire du Pacte d'Actionnaires, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec l'accord unanime préalable de l'ensemble des associés donné lors d'une assemblée générale et sous réserve de toute disposition contraire du Pacte d'Actionnaires.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat et en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires s'il y a lieu. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Sous réserve de dispositions contraire du Pacte d'Actionnaires, tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité qualifiée des deux-tiers (2/3) des voix de tous les gérants, ceux-ci pouvant être présents ou représentés, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B présents. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### **11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par décision unanime de tous les associés.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement unanime de tous les associés.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par une décision des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par l'unanimité des associés. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires.

### **VII. Dispositions générales**

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts et le Pacte d'Actionnaires, le cas échéant, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12 (douze) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique M. Martin Olsson, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme SEK 120.000 (cent vingt mille couronnes suédoises) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de la Catégorie A de la Société:

Mme Charlotte LAHAJE-HULTMAN, employée privée, née à Barnarp (Suède), le 24 mars 1975, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de la Catégorie B de la Société:

M. Martin OLSSON, né le 1<sup>er</sup> mai 1939, à Jörn, Suède, avec adresse à Annastigen 31:2, S-931 70 Skellefteå, Suède.

3. Ils ont nommés pour une durée indéterminée.

4. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Becker et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58938. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007799/489.

(120008523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---

**Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008991/10.

(120009577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Le Terminal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 117.912.

—

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Le Terminal S.à r.l., tenue au siège à 54 rue du Parc L-3542 Dudelange  
Le 15 décembre 2011*

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur BULUT Ozay, né le 10.03.1972 et demeurant au 10A Av. François Mitterand F-57290 FAMECK

Madame YILMAZ Mihriban, née le 14.01.1974 et demeurant au 10A Av. François Mitterand F-57290 FAMECK

Sont présents et représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Monsieur BULUT Ozay est nommé gérant technique et administratif en remplacement de Madame YILMAZ Mihriban, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant unique Monsieur BULUT Ozay

Signatures.

Référence de publication: 2012009354/18.

(120010254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.913.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of December,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Paunsdorf Centre Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 25 A Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.927 (the Company). The Company has been incorporated on August 1, 2005 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 5, 2005, number 1325. The articles of association of the Company have been amended for the last time on September 15, 2011, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2771 and dated of November 17, 2011.

There appeared:

1. Paunsdorf/Zwickau Arcaden, S.à r.l., a Luxembourg Société à Responsabilité Limitée having its registered office at 25 A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under No. B 109143 (PZA),

here represented by Christophe Schockmel, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. mfi Deutschland GmbH, a German limited liability company having its registered office in Bamlerstraße 1, D-45141 Essen, registered in the commercial register of the Local Court of Essen under HRB No. 16574 (the mfi Investor and together with PZA, the Shareholders),

here represented by Christophe Schockmel, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the Company's share capital by an amount of five million euros (EUR 5,000,000.-) in order to bring it from its present amount of thirty-eight million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 38,913,000.), represented by one million five hundred fifty-six thousand five hundred twenty (1,556,520) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, to forty-three million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 43,913,000.-) by the creation and issuance of two hundred thousand (200,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the share capital of the Company;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. here above;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 2. here above;

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

6. Miscellaneous.

II. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of five million euros (EUR 5,000,000.-) in order to bring it from its present amount of thirty-eight million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 38,913,000.-), represented by one million five hundred fifty-six thousand five hundred twenty (1,556,520) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, to forty-three million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 43,913,000.-) by the creation and issuance of two hundred thousand (200,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the share capital of the Company.

### *Third resolution*

The Shareholders resolve to issue two hundred thousand (200,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the share capital of the Company, having the same rights and obligations as the one million five hundred fifty-six thousand five hundred twenty (1,556,520) existing shares.

### *Subscription and Payment*

1. Thereupon, PZA, represented as stated above, declares that it subscribes for one hundred thousand (100,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company; and

2. Thereupon, mfi Investor, represented as stated above, declares that it subscribes for one hundred thousand (100,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of five million euros (EUR 5,000,000.-) is as from the date of the meeting at the disposal of the company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is set at forty-three million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 43,913,000) represented by one million seven hundred fifty-six thousand five hundred twenty (1,756,520) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the shareholder’s register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder’s register of the Company.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 3,600.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de Paunsdorf Centre Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.927 (la Société). La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> août 2005 suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1325 du 5 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 septembre 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2771 du 17 novembre 2011.

Ont comparu:

1. Paunsdorf/Zwickau Arcaden, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109143 (PZA),

ici représentée par Christophe Schockmel, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé; et

2. mfi Deutschland GmbH, une société de droit allemand, dont le siège social est à Bamlerstraße 1, D-45141 Essen, immatriculée au registre de commerce de the Local Court of Essen sous le numéro HRB No. 16574 (the mfi Investor et ensemble avec PZA, les Associés),

ici représentée par Christophe Schockmel, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 38.913.000,-) représenté par un million cinq cent cinquante-six mille cinq cent vingt (1.556.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quarante-trois millions neuf cent treize mille euros (EUR 43.913.000,-) par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

II. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de renoncer aux convocations préalables, les associés de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 38.913.000,-) représenté par un million cinq cent cinquante-six mille cinq cent vingt (1.556.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quarante-trois millions neuf cent treize mille euros (EUR 43.913.000,-) par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'émettre deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les un million cinq cent cinquante-six mille cinq cent vingt (1.556.520) parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

1. Ces faits exposés, PZA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société; et

2. Ces faits exposés, mfi Investor, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, le montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) est à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois millions neuf cent treize mille euros (EUR 43.913.000,-) représenté par un million sept cent cinquante-six mille cinq cent vingt (1.756.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des part sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ EUR 3.600.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ces dernières ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: C. SCHOCKMEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56343. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008458/177.

(120009271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Pro d'Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 96.509.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010*

Les actionnaires de la société PRO D'INVEST S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Frédéric BEVER, gérant de société, demeurant à B-6760 Virton, 1A, rue Basse

- Madame Marie-Ange LEMAIRE, employée privée, demeurant à B-6760 Virton, 1A, rue Basse

- Monsieur Dominique RESIBOIS, employé privé, demeurant à B-6761 Chenois-Virton, 36, rue du Pierrard

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

De même, le mandat de l'administrateur-délégué de:

- Monsieur Frédéric BEVER, gérant de société, demeurant à B-6760 Virton, 1A, rue Basse

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Monsieur Frédéric BEVER a tous les pouvoirs pour représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2012009144/28.

(120009506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 125.070.

Les comptes annuels pour la période du 2 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009737/11.

(120010628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 154.648.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 22 décembre 2011*

L'associé unique de ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission M. Frederik Kuiper de sa fonction de Gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 14 décembre 2011;

- de nommer M. Patrick D'Andria, né le 2 novembre 1976, à Avignon, France, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg en tant que Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 14 décembre 2011, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012009936/18.

(120010948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**Encore (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 166.169.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Encore Funding (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,  
duly represented by Ms. Claire Guilbert, lawyer, by virtue of a proxy, given on 7 November 2011, in Luxembourg.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

**A. Purpose – Duration – Name – Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of Encore (Luxembourg).

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital – Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose among its members a chairman, and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conferencecall or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carryforward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders – Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution – Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Encore Funding (Cayman) L.P., as aforementioned, for a total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:
  - Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964, in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Laxon Chan, born on 5 February 1973 in Caracas, Venezuela, residing professionally at 345, Park Avenue, New York, NY 10154.
3. Signatory powers on the Company's bank account for any transaction not exceeding five thousand Euro (EUR 5,000.-) or its equivalent in another currency are granted to each of the managers of the Company individually.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

Encore Funding (Cayman) L.P., une limited partnership existante et régie selon le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans],

dûment représenté par Melle Claire Guilbert, juriste, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre, à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

#### **A. Objet – Durée – Dénomination – Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer

les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon ordinaire, sans profiter de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de Encore (Luxembourg).

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représentée par douze mille cinq cent (12.500), d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés – Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale – Bilan – Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution – Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

L'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales a été souscrit par Encore Funding (Cayman) L.P., susmentionnée, pour un montant total de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. John Sutherland, né le 2 décembre 1964, à Lower Hutt, New Zealand, résidant à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée;

- M. Laxon Chan, né le 5 février 1973 in Caracas, Venezuela, avec résidence professionnelle à 345, Park Avenue, New York, NY 10154.

3. Pouvoir de signature sur le compte bancaire de la Société pour toute transaction n'excédant pas cinq mille euros (EUR 5.000.-) ou son équivalent dans une autre devise est accordé à chaque gérant individuellement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Guilbert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012008209/326.

(120009250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

#### **New Point S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.075.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009731/10.

(120010647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**New Stream AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 136.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012009732/10.

(120010866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**Premium Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 93.980.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société à Luxembourg le 6 décembre 2011:*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue en date du 6 décembre 2011 qu'il a été décidé de:

- mettre fin au mandat de gérant de la société Park Street & Associés S.A. avec effet immédiat; et
- élire Park Street S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-142.749 aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012009966/19.

(120011248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 76.151.

In the year two thousand and eleven on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "PharmaTech Services (Luxembourg) S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 15, Rue Edouard Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76151, constituted by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, of April 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 719, of October 3, 2000, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, of September 27, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1676, of November 22, 2002.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Madame Sophie HENRYON, employee, with professional address at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employee, with professional address at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholders here represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 23, 2011, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at nineteen million three hundred forty-five thousand four hundred ninety United States Dollars

(USD 19.345.490,00) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution and opening of the liquidation of the Company;

2. Appointment of Headstart S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149993, as liquidator;

3. Discharge to the members of the board of directors.

IV. The shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The shareholders resolve to appoint Headstart S.à r.l., prenamed, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The shareholders resolve to authorize the liquidator to carry out all the actions provided by article 145 if need be.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Third resolution*

The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of directors of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her/his full name, civil status and residence, she/he signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination "PharmaTech Services (Luxembourg) S.A." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 15, Rue Edouard Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76151, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 6 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 719 du 3 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, prénoté, en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1676 du 22 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le vingt-trois décembre 2011, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 19.345.490,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société;

2. Nomination de Headstart S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 149993, comme liquidateur et détermination des conditions de son mandat;

3. Quitus aux membres du conseil d'administration.

IV. Les actionnaires prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de nommer Headstart S.à r.l., prénommée, comme liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Les actionnaires décident d'autoriser le liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 le cas échéant.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes les opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires décident de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'accomplissement de leur mandat, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu(e) du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle/il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2012. Relation: EAC/2012/92. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012008489/140.

(120008869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Consultlux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.186.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Klaus HOLLE, Geschäftsmann, geboren in Hamburg am 31. Juli 1957, wohnhaft in L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss;

Welcher Komparent erklärt, zwischen ihm und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „CONSULTLUX GmbH“

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die unternehmerische Beratung im Industrie-, Handel-, Vertrieb- und handwerklichen Bereich.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Bourscheid.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Übergangsbestimmung.*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

*Abschätzung, Kosten.*

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 700,- abgeschätzt.

*Zeichnung und Einzahlung*

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) wurden von Herrn Klaus HOLLE, vorbenannt, gezeichnet.

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

*Außerordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird:

Herr Klaus HOLLE, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Klaus HOLLE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 6 janvier 2012. Relation: DIE/2012/319. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 16. Januar 2012.

Référence de publication: 2012008855/88.

(120009580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**INEOS Group Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.810.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société:*

- Hans Casier, ayant pour adresse 79 A, Prinsenhof, B-9000 Gent, Belgique, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011;

- John David Thompson, ayant pour adresse 9, Chemin des Pessules, CH-1296 Coppet, Suisse, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011;

- Florence Bardot, ayant pour adresse 3, Avenue des Uttins, CH-1180 Rolle, Suisse, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;

- Natalina Arena, ayant pour adresse 310, Ransbeekstraat, B-1120 Bruxelles, Belgique, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 28 octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour INEOS Group Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2012010261/20.

(120011496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**Thanasis Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.371.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2011*

1 La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec son siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen.

2 Monsieur de Froidmont Benoît, adresse professionnelle, 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2017.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012009852/14.

(120010979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**G.E.M. SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.159.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Mr. Georgios FAKIDIS, entrepreneur, born on 17 January 1961 in Irakleio (Greece), residing at 54 ASTEROUSSION STR, IRAKLEIO, GR-71305, Greece.

here duly represented by Mrs Elisiana PEDONE, private employee, residing at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, have drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which he intend to organize.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of May 11 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has one sole shareholder, the company may be managed by a sole director only who does not need to be a shareholder of the company.

The company shall assume the name of "G.E.M. SA SPF".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of May 11, 2007.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 300,000.- (three hundred thousand euros) consisting of 3,000 (three thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

### Management - Supervision

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### General meeting

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10.00 and for the first time in 2013.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first January and ends on the thirty-first December of each year. The first business year begins today and ends on December 31<sup>st</sup>, 2012.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

## General dispositions

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the law of May 11, 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial.

### Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

### Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by as follows:

Mr. Georgios FAKIDIS, prenamed .....	3,000 shares
TOTAL .....	3,000 shares

All the subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the amount of EUR 300,000 (three hundred thousand euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### Extraordinary general meeting

The two shareholders, representing the whole of the subscribed\* capital, and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of statutory auditors at 1 (one).
- 3.- The following persons have been elected as directors:

Mr. Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle;

Mr. Gerdy ROOSE, expert comptable, born on February 14<sup>th</sup>, 1966 in Wevelgem (Belgium), with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Mr. Pierre LENTZ, expert comptable, born on April 22nd, 1959 in Luxembourg with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

4. - The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors: Mr. Claude SCHMITZ, prenamed.
5. - The following has been appointed as statutory auditor

AUDIEX S.A., with its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 65.469.

6. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2016.

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and/or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any certificated deed to the present.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French versions, the French version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

### A COMPARU:

Monsieur Georgios FAKIDIS, entrepreneur, né le 17 janvier 1961 à Irakleio (Grèce), demeurant au 54 ASTEROUSSION STR, IRAKLEIO, GR-71305, Grèce.

ici représenté par Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent comme suit.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de "G.E.M. SA SPF".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007 ("SPF").

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2013.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Georgios FAKIDIS, précité .....	3.000 actions
TOTAL: .....	3.000 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les deux actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé au 11 A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né à Luxembourg le 22 avril 1959 avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 janvier 2012. LAC/2012/1024. Reçu 12,-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008267/368.

(120008959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Noveria Lux. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 142.722.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012009736/10.

(120011161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009738/10.

(120010629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009739/10.

(120010630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 125.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009740/10.

(120010631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**Opuntia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer, Mediaparc.  
R.C.S. Luxembourg B 157.290.

Il est notifié à l'égard des tiers que l'administrateur Monsieur Jean STOCK ne demeure plus à L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg mais à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 16.01.2011.

Référence de publication: 2012009745/11.

(120010606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**Grana Companies, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 128.311.

A dater du 12 janvier 2012, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

GRANA COMPANIES SA - RCSL N°: B128311

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Michel VANSIMPSEN

*Administrateur-délégué / Expert-Comptable OEC*

Référence de publication: 2012009918/13.

(120010272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Sungem Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 132.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009838/9.

(120010784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**Publigest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 60.799.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

PUBLIGEST SA

Référence de publication: 2012009773/11.

(120011004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---